
Changement climatique : violation flagrante des droits humains

Ce qu'on dénomme élégamment « changement climatique » est en fait une des violations des droits humains les plus flagrantes de l'histoire, un crime contre l'ensemble de l'humanité.

Des gens meurent déjà, ou se retrouvent sans toit, ou souffrent de la faim ou de la malnutrition par suite du dérèglement du climat. Des pays entiers, et surtout les petits États insulaires, subissent les effets de la montée du niveau de la mer qui, dans quelques années, les fera peut-être disparaître sous l'eau. Ceux qui vivent dans des zones basses à proximité des océans sont confrontés au même danger. Des communautés qui habitent des régions montagneuses voient fondre la neige et la glace qui les approvisionnent en eau et leur permettent d'avoir des activités productives toute l'année.

Le changement climatique n'est pas « quelque chose qui arrive », c'est le résultat d'un modèle économique socialement injuste et destructeur de l'environnement, qu'une minorité a imposé à la planète entière. Le changement climatique est un crime commis par un groupe de grandes entreprises extrêmement puissantes, avec l'aide de gouvernements, eux aussi très puissants, qui leur garantissent l'impunité.

Ce qui rend le problème encore plus dramatique est que, même si ceux qui en sont responsables acceptaient d'adopter immédiatement les mesures nécessaires pour éviter qu'il s'aggrave, les droits fondamentaux de millions de personnes continueraient d'être violés par suite des changements climatiques déjà survenus.

Ces droits sont les suivants, pour n'en nommer que quelques-uns :1. Le droit à la nourriture et à l'eau : la multiplication des sécheresses, des inondations et de températures extrêmes catastrophiques détruira leur production agricole et limitera leur accès à de l'eau potable en quantité suffisante.

2. Le droit à la santé : la malnutrition, les vagues de chaleur, le froid extrême, de nouvelles maladies associées à la modification de l'environnement, porteront atteinte à la santé des gens et dans bien des cas les feront mourir.

3. Le droit de vivre dans son pays : des millions de personnes seront chassées de leur pays à cause des effets des changements climatiques et deviendront des réfugiés du climat.

4. Le droit à la vie : la fréquence de phénomènes climatiques catastrophiques tels que cyclones, ouragans, tornades et inondations provoquera des millions de morts.

5. Le droit à la paix : les situations désespérées découlant du changement climatique aboutiront à des désordres civils, à la répression et même à la guerre.

Sur les millions de personnes dont les droits seront violés par suite du changement climatique, les plus touchées seront celles qui n'ont pas les ressources nécessaires pour se protéger des phénomènes climatiques. Bien que la majorité de ces personnes vivent dans le Sud, les groupes vulnérables de tous les pays du monde seront affectés de façon disproportionnée.

Or, au lieu de changer de cap pour éviter un dérèglement encore plus fort du climat et les souffrances humaines qui en découlent, les criminels climatiques proposent des « solutions » qui violent les droits de bien d'autres personnes tout en leur permettant de poursuivre leurs affaires – et la destruction du climat – comme si rien ne se passait. En voici quelques exemples :

1. La promotion des agrocarburants à la place des carburants fossiles. Cette « solution » implique d'accaparer de vastes étendues de forêts et de terres agricoles et de les affecter à la plantation de canne à sucre, de palmier à huile, de jatrope, d'eucalyptus et d'autres cultures pour produire de

l'agrodiesel et de l'éthanol à utiliser comme carburants. Plusieurs droits humains sont violés de ce fait : le droit à l'alimentation, à l'eau, à la santé, aux médicaments, à la diversité biologique, au territoire, à la culture.

2. La promotion de l'énergie hydroélectrique à la place des combustibles fossiles. Cela comporte de construire de grands barrages qui inondent de grandes étendues de forêts et de terres agricoles et qui ont de graves répercussions sur les populations de poissons. Non seulement les habitants des lieux perdent leurs moyens d'existence mais ils sont obligés d'émigrer parce que l'eau des réservoirs inonde leurs terres. Ainsi, leur droit à la subsistance et leur droit de vivre dans leur territoire sont violés, en plus d'un grand nombre de droits élémentaires.

3. La promotion des réservoirs et des puits de carbone pour piéger le dioxyde de carbone émis par les combustibles fossiles. Cela implique soit des'emparer des forêts de la population (en tant que réservoirs de carbone à préserver), soit de s'appropriier leurs terres pour y planter des arbres qui fonctionnent comme puits de carbone. Inutile de dire que cela aboutit à la violation d'un grand nombre de droits humains.

Ce qui précède n'est qu'un tableau très fragmentaire des violations des droits humains associées au changement climatique. Le tableau complet est bien pire et peut devenir encore plus dramatique si les criminels climatiques sont autorisés à continuer de détruire le climat de la Terre. Il ne s'agit pas d'une question qu'on puisse laisser à des « experts », dont beaucoup ont été et continuent d'être complices des responsables du crime.

Dans ce contexte, les femmes ont un rôle très important à jouer. S'il est vrai qu'elles sont les plus affectées par le changement climatique, il est également vrai qu'ellesont les catalyseurs-clés d'un changement positif. Leurs connaissances et leur expérience sont fondamentales pour réussir à atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets.

Ce qui est en jeu est rien moins que le droit des générations présentes et futures à une planète habitable. Ce droit humain si essentiel, dont dépendent tant d'autres, doit être imposé par les peuples organisés – les hommes et les femmes – du monde entier.

Il faut remettre le climat entre les mains des gens avant qu'il ne soit trop tard.